

Montréal, le 22 février 2019

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les intervenants

**OBJET : Demande d'approbation des modifications au Code de conduite
du Transporteur
Dossier de la Régie : R-4049-2018**

La Régie de l'énergie (la Régie) fait suite, par la présente, à sa décision D-2019-018 rendue le 20 février 2019 dans le dossier mentionné en objet.

La Régie considère qu'en regard du calendrier du présent dossier et du délai accordé à un intervenant par cette décision pour compléter sa preuve, elle permet à tous les intervenants de déposer leur preuve dans ce même délai, soit d'ici le **1^{er} mars 2019 à 12 h.**

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml